USAGE CONDITIONNEL

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, Annie Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal, **à sa session ordinaire du 7 décembre 2026**, étudiera les recommandations du comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande d'usage conditionnel pour la propriété de Mailloux services électriques inc., située au 191, rue Principale, à Fortierville (lot 6 180 437 du cadastre du Québec, matricule # 1750-47-2534, zone M-04).

La demande vise à aménager 3 logements et 7 chambres dans le bâtiment principal situé au 191, rue Principale, conformément aux exigences du règlement municipal # 2013-09-090 relatif aux usages conditionnels.

L'assemblée du conseil se tiendra à la salle municipale, au 198A, rue de la Fabrique à Fortierville à 19h30.

Donné à Fortierville, ce 3e jour du mois de novembre 2026.

Annie Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Jacques, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir : le babillard du bureau municipal et le site internet de la municipalité. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3e jour du mois de novembre 2026.

Annie Jacques
Directrice générale et greffière-trésorière